

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE ET DE
L'HYGIENE PUBLIQUE

UNITE DE COORDINATION DES PROJETS

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE
SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU
CENTRE (PRSeS-AOC)



Financement IDA : CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN

**Appel d'Offres National
pour fournitures du secteur de la Santé
(Processus à Une Enveloppe)**

Appel d'Offres No : 03/PRSeS-AOC/EQ/UCP/MSHP/2026

Projet : Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PRSeS-AOC)

Acheteur : Ministère de la Santé et l'Hygiène Publique

Pays : République de Guinée

Intitulé du Marché : Acquisition des réactifs, consommables et des équipements en faveur du Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostics (LCVD) du Ministère de l'Elevage et des équipements pour le Laboratoire de Biologie Moléculaire de l'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Prêt/Crédit/don No : CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN

Emis le : 2 mars 2026

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale et du GFF pour financer Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PRSeS-AOC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition des réactifs, consommables et des équipements en faveur du Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostics (LCVD) du Ministère de l'Elevage et des équipements pour le Laboratoire de Biologie Moléculaire de l'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

2. L'Unité de Gestion des Projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sur Financement de la Banque Mondiale sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des réactifs et équipements de laboratoires en deux (2) lot comme suit :

- **Lot 1** : Acquisition des réactifs, consommables et équipements en faveur du Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostics (LCVD) du Ministère de l'Elevage
- **Lot 2** : Acquisition des équipements pour le Laboratoire de Biologie Moléculaire pour l'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, Edition Septembre 2025 (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de : **l'Unité de Gestion des Projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Coronthie, Commune de Kaloum, Conakry**, drgrovogui@gmail.com, barrysouadou@yahoo.fr
Tél. +224 626 963 888 - +224 626 963 890, site www.ugp-passp-ms.org.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 9 heures et 15 GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredis.

4. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de Sept Cent Mille Francs Guinéens (**700.000 GNF**) ou équivalent en monnaie librement convertible. Le document d'Appel d'Offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de l'Unité de Gestion des Projets.

Conformément à l'Arrêté Conjoint des Ministres des Finances et Budget N° 2304/MEF/MB/SGG portant modalité de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente des dossiers d'appel d'Offres :

- ✓ 30% du prix d'achat du DAO à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Compte n°2011000407 à Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
- ✓ Compte n°2011000407 à Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
- ✓ 50% du prix d'achat du DAO est versé au compte du Receveur Central du Trésor à la BCRG n° 4111071 ;
- ✓ 20% du prix d'achat du DAO est versé au compte de l'Autorité Contractante.

La validité des offres ne doit pas être inférieure à cent vingt (120) jours.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au **Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Almamya, Commune de Kaloum, République de Guinée** sis à l'Immeuble situé derrière l'Agence Principale de la BCRG au plus tard le **2 avril 2026 à 10 heures 00 minute**.

- La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.** Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous.

6. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission émise par une Banque pour un montant correspondant à :

- Lot 1 : Quatre Vingt Millions Francs Guinéens (80 000 000 GNF)
 - Lot 2 : Cinquante Deux Millions Sept Cent Cinquante Mille Francs Guinéens (52 750 000 GNF)
- ou équivalent dans une monnaie librement convertible.

La validité de la garantie de l'offre est de **cent cinquante (150) jours**.

7. Les critères de qualifications sont entre autres :

- Une justification d'une ligne de crédit ;
- Les états financiers des trois (3) dernières années par un cabinet d'audit ;
- Un chiffre d'affaires annuel moyen certifié sur les trois dernières années équivalent ou supérieur au montant du marché ;
- Deux (2) marchés similaires en nature et en volume certifiés par les PV de réception et les attestations de bonne exécution au cours des **cinq (5) dernières années**. A cet effet joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;
- Une attestation certifiant que le soumissionnaire a été dûment autorisé par le Fabricant à livrer dans le pays de l'Acheteur, en exécution du marché, les fournitures dont il n'est pas fabricant ;
- L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire : une procuration (pouvoir) ou un acte notarié.

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, à l'attention de Monsieur Fanta Mady TRAORE, Personne Responsable de la Passation des Marchés, Quartier Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée sis à l'Immeuble situé derrière l'Agence Principale de la BCRG.**

Dr Moustapha GROVOGUI
Coordonnateur National

